



Erratum

(art. 10, al. 1, LPubl)

Convention entre la Suisse et l'Italie concernant la navigation sur le lac Majeur et le lac de Lugano

RS 0.747.225.1; RO 2000 1958

Art. 9, al. 2 et art. 10

Ne concerne que le texte allemand.

5 décembre 2017

Chancellerie fédérale

